

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 5)

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 19 FÉVRIER

L'incohérence Parlementaire

Le plus bel exemple et le plus frais qu'on en puisse citer, c'est celui du vote qui eut lieu, ces jours derniers, sur l'amendement de M. Modeste Leroy et de plusieurs de ses collègues.

Cet amendement avait pour objet de réduire de 1,000 francs — une simple indication — le crédit des bourses dans les lycées et collèges, pour reporter ces 1,000 francs au chapitre des bourses dans les écoles d'agriculture et dans les écoles de commerce et d'industrie.

Il ne s'agissait donc pas de faire une économie, mais d'aménager autrement une dépense. Cet amendement, outre les excellents arguments que l'on peut faire valoir à l'appui, avait la bonne fortune d'être signé de noms appartenant à toutes les fractions du parti républicain, depuis les éléments les plus modérés, jusqu'aux plus avancés. On y voyait même figurer la signature d'un socialiste révolutionnaire. C'était, semble-t-il, un gage certain de succès.

Le vote a lieu. L'amendement est repoussé par 237 voix contre 230. L'idée est venue à un confrère d'étudier à l'Officiel ce scrutin assez imprévu, et voici la singulière découverte faite par le collègue.

L'amendement portait 18 signatures. Or, 10 des signataires ont bien déposé dans l'urne un bulletin blanc. Mais deux, MM. Bascou et Ronzaud, sont portés comme *absents par congé*. Trois autres signataires, MM. Huguet, Fournol et Sonnerly-Martin sont indiqués comme *s'étant abstenus*. Enfin, ce qui est le bouquet, deux des signataires, MM. Marcel Sembat et Dulau, ont voté contre leur propre amendement!

Il est inutile d'ajouter que, si l'amendement avait en pour lui tous ses signataires, il était voté haut la main. Après cela, le plus simple, croyons-nous, et le lecteur sera de notre avis, le plus simple est de tirer l'échelle. On ne trouvera pas mieux.

Les Conventions de 1883

LA GARANTIE D'INTÉRÊTS

Les conventions de 1883 ont garanti aux Compagnies, avec l'intérêt de leurs obligations, un revenu minimum pour leur capital qui a été ainsi fixé :

Compagnie de l'Est — 20,750,000 francs, ou 38 fr. 50 par action;
Compagnie de l'Ouest — 11,550,000 francs, ou 38 fr. 50 par action;
Compagnie d'Orléans — 33,600,000 francs, ou 56 francs par action;
Compagnie P.-L.-M. — 44,000,000 francs, ou 55 francs par action;
Compagnie du Midi — 12,500,000 francs, ou 50 francs par action.

Comment cette garantie d'intérêt a-t-elle fonctionné en 1893? A trois Compagnies, l'Est, l'Orléans et le P.-L.-M., l'Etat a versé une partie seulement du revenu garanti, le reste ayant été prélevé sur le bénéfice de l'exploitation.

A la Compagnie de l'Est, il a donné 47 millions; 12,557,000 francs à l'Orléans et près de 30 millions au P.-L.-M. Sans ces versements, c'est-à-dire si la garantie n'existait pas, les actionnaires de l'Est auraient touché 6 fr. 40 par action, au lieu de 35 fr. 50; ceux de l'Orléans 35 fr., au lieu de 56 fr.; ceux du P.-L.-M. 47 fr. 75, au lieu de 55 francs.

La situation des Compagnies de l'Ouest et de du Midi, sans la garantie d'intérêt, serait autrement grave. Elles ont reçu de l'Etat, respectivement, 20,300,000 francs et 17,737,000 francs.

Par suite, si le budget n'était pas venu à leur secours, non seulement elles n'auraient pu donner aucun dividende à leurs actionnaires, mais il leur aurait manqué, pour payer l'intérêt des obligations, 8,750,000 francs à l'Ouest, 5,237,000 francs au Midi. C'est dire que ces deux Compagnies seraient en faillite.

N'est-ce pas que notre régime d'exploitation des chemins de fer, onéreux pour l'Etat, est mauvais pour tout le monde, et que les gens de bons sens et d'honneur doivent attendre impatiemment l'heure où finiront ces effroyables dilapidations.

L'impôt sur les revenus

La commission extraparlamentaire de l'impôt sur les revenus a repris avant-hier matin ses travaux.

M. Ribot a prononcé une courte allocution.

Après avoir félicité la commission du zèle, de l'activité, du soin qu'elle apporte à ses études, le ministre des finances a ajouté :

« Je vous demande, messieurs, de poursuivre votre tâche sans interruption. Il me paraîtrait infiniment regrettable que tout ce que vous avez amassé d'idées, de documents, de solutions, fût perdu.

« Je ne puis pas prendre d'engagements en ce moment; j'examinerai les propositions que vous me soumettrez avec le désir très vif de profiter de vos travaux; mais je tiens, quoi qu'il arrive, à ce que votre œuvre soit complète.

« Je suis sûr qu'elle vous fera honneur et qu'elle fera honneur au ministre qui vous avait réunis et qui avait tracé avec tant de sûreté et de largeur d'idées le programme de vos travaux. »

La suite de la séance a été consacrée à la discussion de la question du remplacement des centimes départementaux et communaux par une taxe spéciale sur les loyers ou par une contribution mobilière locale.

La commission a émis l'avis qu'il y avait lieu de faire participer les valeurs mobilières aux charges départementales et communales, et que ces valeurs mobilières, après révision des droits dont elles se trouvent actuellement grevées, devraient, en principe, supporter les mêmes centimes que les autres natures de revenus.

La persécution fiscale

La *Vérité* a publié une longue et ferme protestation adressée au Président de la République par M^{re} Turinaz, évêque de Nancy, à l'occasion de la nouvelle taxe de 0 fr. 34 qui,

d'après les propositions du gouvernement, remplacerait le droit d'accroissement dans le prochain budget.

Nous nous bornons à signaler la conclusion de cette lettre :

« Je vous demande donc, Monsieur le Président de la République, et en m'adressant à vous je demande au gouvernement et aux Chambres, de repousser la nouvelle forme de l'impôt d'accroissement et de ne plus faire peser, sur les congrégations religieuses, tant de charges écrasantes que rien ne peut justifier. Je le demande au nom de l'égalité devant la loi, au nom de la justice et de la liberté, au nom des plus nobles traditions, des gloires les plus pures et des intérêts les plus élevés de notre pays. »

Chambre des Députés

Séance du lundi matin 18 février

M. Raiberti, rapporteur, dit que les députés de la Seine-Inférieure ont déposé un amendement tendant à augmenter de 100,000 fr. le crédit du chapitre 15 (Crédits spéciaux pour cathédrales) pour la restauration du portail de la cathédrale de Rouen. La commission n'a pu donner entière satisfaction aux auteurs de l'amendement, mais il sera affecté un crédit de 10,000 fr. pour l'exercice présent à ajouter aux 40,000 fr. qui étaient attribués pour les travaux des bas côtés.

La Chambre passe au budget du Ministère de l'Intérieur.

Budget de l'Intérieur

M. Brinard rappelle les termes de la loi sur l'assistance médicale qui assure les soins médicaux et les soins hospitaliers, et se demande si les crédits portés au budget ne seront pas insuffisants.

M. César Duva. — La plupart des communes rurales sont déjà assez grevées pour qu'on n'augmente pas encore leurs charges, mais on pourrait favoriser l'action des âmes généreuses animées de philanthropie et désireuses de laisser des legs à l'assistance publique au lieu de la paralyser.

M. Lechevallier. — Depuis longtemps les sociétés de secours mutuels demandent l'abrogation du décret du 27 mars 1858 autorisant le port de médailles d'honneur en raison de l'article 2 de ce décret qui interdit le port de ces médailles sur la voie publique.

M. le ministre de l'Intérieur. — En principe, ces médailles sont plutôt des témoignages de satisfaction que des décorations. La question est à examiner. L'avis de la grande chancellerie paraît indispensable.

2^e séance du lundi 18 février

L'ordre du jour appelle la discussion d'un projet de loi portant ouverture au ministère des colonies, sur l'exercice 1895, d'un crédit de 180,000 francs, destiné à l'établissement d'un câble sous-marin entre Obock et Ajibouti (Baie de Tadjourah).

Le projet est adopté par 362 voix contre 24.

Sur le chapitre 46, M. Rey développe un amendement tendant à affecter le tiers de la partie des fonds du pari mutuel consacrés aux œuvres d'assistance, à l'agrandissement et à la construction des hôpitaux nécessités par l'application de la loi du 45 juillet 1893, sur l'assistance médicale gratuite.

Après réponses de MM. Leygues et Boucher, rapporteur, l'amendement est adopté par 284 voix contre 230.

M. Prudent Dervillers demande la suppression du chapitre 58 (fonds secrets) qui ne sert qu'à subventionner les rastaquouères de la presse.

Ces gens, qui se disent journalistes, sont en relations intimes avec des membres du gouvernement, sous le ministère Dupuy comme ils l'étaient sous le ministère Constans et finissent dans les maisons centrales.

C'est un simple moyen pour le gouvernement de fausser les consciences. Cela ne sert qu'à des œuvres malpropres.

M. Leygues. — Au lieu de supprimer les fonds secrets, il faudrait les augmenter. La Chambre a voté ces fonds sous tous les ministères. Aucun gouvernement ne peut se passer des fonds secrets. Quant à dire qu'on achète les journaux avec ces fonds, c'est une légende. Ce n'est pas la presse conservatrice ou socialiste qu'achète le ministère.

Les fonds secrets sont indispensables.

M. Marcel Habert. — En effet, ce ne sont pas les vrais journalistes qui font le métier d'agents secrets. Ceux-là font, par mission spéciale, le métier de journalistes.

D'ailleurs, si le gouvernement ne paie pas directement les journaux, il laisse donner par les grands établissements financiers qui dépendent de lui : la Banque de France, et surtout le Crédit foncier dont un ancien sous-directeur a lui-même révélé les agissements en cette matière.

M. Trarieux, ministre de la justice, répond que le gouvernement agira avec énergie, sans faiblesse, sans ménagement.

M. de Bardry-d'Asson demande qu'on supprime la séance du matin, et qu'on tienne séance de 1 h. à 8 heures.

La proposition est repoussée par 345 voix contre 157.

Ce matin, séance à 9 heures.

INFORMATIONS

Mort de l'archiduc Albert d'Autriche
Arco, 18 février, 4 heures. — L'archiduc Albert vient de mourir.

La décentralisation administrative
Le Président de la République vient de signer le décret suivant organisant une Commission extra-parlementaire chargée de procéder à l'étude relative à la décentralisation des services administratifs. Voici le texte du décret :

« Art. 1^{er}. — Il est institué, sous la présidence du Conseil, une Commission extra-parlementaire chargée de procéder à l'étude des moyens de réaliser la décentralisation et la simplification des services administratifs. »

Les autres articles contiennent les noms des membres de la Commission.

Un ambassadeur honoraire (??)
Le *Journal officiel* publiait hier matin le décret suivant :

« Le Président de la République française, sur la proposition du ministre des affaires étrangères, décrète :

« Le titre d'ambassadeur honoraire est conféré à M. Le Myre de Vilers, député, ministre plénipotentiaire de 4^e classe. »

Pourquoi ?

Les effectifs de l'armée

Méconnaissant l'avis unanime des commandants de corps d'armée, l'ancien ministre avait exagéré le contingent à incorporer avec la classe 1893. Plus de 30,000 maîngres furent appelés.

Dans la seconde quinzaine de novembre, les corps de troupe ont dû faire renvoyer plus de 5,000 hommes admis au service malgré certaines infirmités constatées par les conseils de révision. Depuis deux mois, le nombre des indisponibles appartenant à cette catégorie s'est accru avec les exigences du service et les rigueurs de la température.

Le nouveau ministre n'a pas voulu attendre de trop nombreux accidents. Il vient de prescrire une visite médicale très attentive de tous les jeunes soldats classés bons pour le service, deuxième catégorie.

Le médecin-chef de chaque corps classera cette catégorie de la classe 1893 en « définitivement propres au service » et « impropres au service ».

La commission de réforme examinera de suite toutes les recrues classées comme impropres au service militaire et on les renverra dans leurs foyers aux frais de l'Etat.

Le surmenage des troupes à Dijon

Un commencement d'enquête a déjà établi que les cas de maladies sont dus au surmenage des troupes dans les marches de nuit de ces derniers temps ; soit par le dégel, soit par un froid intense, les hommes faisaient le service en campagne avec grand garde et même des éclaireurs couchés dans la neige.

Deux médecins du régiment en garnison à Dijon sont particulièrement incriminés pour refus de reconnaître les malades.

La fièvre typhoïde

Une épidémie de fièvre typhoïde s'est déclarée au quartier du 18^e dragons, en garnison à Melun. Le nombre chaque jour croissant des malades commande les mesures les plus énergiques.

On fait remarquer que la fièvre typhoïde sévit tous les ans dans ce quartier, notoirement connu par son insalubrité.

M. Rouvier diplomate

D'après ce qu'il aurait déclaré à des amis personnels, M. Maurice Rouvier serait décidé à abandonner la politique active et à ne pas se représenter aux prochaines élections.

Des indiscrets vont jusqu'à prétendre que l'ancien président du conseil « ne refuserait pas un poste diplomatique qui lui serait assez prochainement offert ».

Ça ne serait pas à faire !

Grève de contribuables

On télégraphie de Perpignan :

Pour protester contre la mévente des vins, dix-sept habitants du village d'Opoul (canton de Rivesaltes) refusèrent de payer leurs contributions ; le percepteur pratiqua une saisie-

brandon sur leurs récoltes de raisins ; malgré cette saisie, les dix-sept Opouliens vendangèrent leurs vignes sans avoir acquitté leurs contributions. Ils ont été poursuivis pour ce fait devant le tribunal correctionnel de Perpignan.

Le tribunal a condamné les inculpés à des peines variant de deux mois à deux jours de prison.

Arrestation d'un maire

Confolens, 17 février. — A la suite d'une enquête du parquet, M. Peincourt, maire de Montembœuf (Charente), vient d'être incarcéré, sous l'inculpation d'outrages aux bonnes mœurs.

Terrible accident

Cahors, 17 février. — Un grave accident s'est produit dans une usine d'Aurières, près de Bagnac.

Un ouvrier de 21 ans, pris dans un engrenage, a été broyé et réduit en bouillie.

Incendie dans un wagon

Avant-hier soir, à onze heures, le feu s'est déclaré à la gare de Lyon dans le wagon-restauration n° 291, appartenant à la compagnie des wagons-lits.

Le wagon a été en partie détruit.

Un ministre des finances qui lève le pied

Les journaux de New-York annoncent que le ministre des finances de l'Etat du Sud-Dakota-Taylor a levé le pied et a laissé un déficit de 333,000 dollars.

Nos jolis grévistes

Avant-hier, vers six heures, trois cents grévistes Roannais, parmi lesquelles beaucoup de jeunes gens, ont tenté une mascarade faubourg de Clermont. Prévenues de ce mouvement, les autorités avaient envoyé place des Cerisiers des gendarmes et des chasseurs qui ont stationné jusqu'à sept heures. Aussitôt après leur départ, les manifestants ont débouché du faubourg en chantant la *Carmagnole*, *Ça ira*, la chanson *Du pain ou du plomb*.

Des couplets de circonstance alternaient avec ceux de la *Carmagnole*. En voici quelques-uns à titre d'échantillons :

Monsieur Joly avait promis
De faire à Roanne un p'tit Fourmies ;
Mais son coup a manqué,
Grâce à nos députés.
On lui coup'ra la tête,
Vive le son du canon !

Et cet autre :

Tant qu'ça ira, qu'ça ira, qu'ça ira
Tous les négats à la lanterne.
Tant qu'ça ira, qu'ça ira, qu'ça ira,
Tous les patrons,
Nous les pendrons.

Plusieurs pierres ont été lancées contre les fenêtres des « renégats » et celles de commerçants suspects de n'être pas dévoués à la cause des grévistes.

Vers huit heures, heureusement, deux gendarmes à cheval, que le hasard d'une patrouille avait conduits rue de la Loire, se trouvèrent face à face avec les manifestants. Ceux-ci, pris de peur, se dissipèrent aussitôt.

miquement de notre application.

— Allons, monsieur Baptiste, insistait Clair, un peu plus de souplesse. A vous voir tant ahaner sur cette plume, on croirait que vous maniez un marteau de forgeron ou le manche d'une charrue.

— Sapristi ! haleta Baptiste, j'aimerais mieux porter sur l'une de mes épaules trois quintaux de farine que de mouvoir votre satané outil. Je suis en nage.

Et il éponge avec son mouchoir ses joues emperlées.

— Attendez ! encourage l'Irlandaise, je vais placer convenablement l'inférial mécanisme entre vos doigts....

Périne, qui copiait ou feignait de copier un exemple composé — je ne l'oublierai jamais ! — de ces deux substantifs *dévouement*, *sacrifice*, se lève d'une seule pièce, déchire le carton et, plus blanche qu'un linge, appuyée d'une main à la table comme si elle chancelait, prononce avec effort cet ordre :

— Laissez cela, je vous prie, monsieur Baptiste.

J'ai vu Nourrice osciller et je crie :

— Qu'as-tu, Man' nou ?

Mais aussi j'ai remarqué que miss Clair po-

BULLETIN FINANCIER

18 février 1895.

Comme conséquence de la façon brillante dont s'est passée samedi la liquidation, la semaine a bien débuté.

La note a été peut-être même un peu trop forcée, car en clôture on a légèrement réactionné sur les hauts cours. Les impressions restent bonnes et se trouvent naturellement fortifiées par la hausse de toutes les places étrangères.

Le 3 0/0 finit à 103.52. Notre rente est absolument délaissée au comptant.

L'Italien reste à 89.20. Sur l'Extérieure il y a en fin de séance quelques réalisations.

Les valeurs ottomanes, bien que ne conservant pas leurs plus hauts cours affirment, toujours de bonnes tendances.

Les études de l'affaire du monopole de l'alcool en Turquie viennent d'être reprises. Si cette affaire aboutit, le conseil de la Dette ottomane ne fera aucune difficulté d'augmenter d'un quart pour cent le revenu des fonds turcs, la Société fermière prenant l'engagement d'y faire face à elle seule.

On annonce comme prochaine la conversion des emprunts Russes 4 0/0 1867, 1869 en rente 3 1/2 0/0.

Nos grands chemins ont eu une très bonne attitude. Notons particulièrement des demandes sur l'Orléans et le Midi.

Les sociétés de crédit sont en général assez calmes. A noter cependant la bonne tenue du Crédit Lyonnais à 830 et de la Société Générale à 502.50.

Le Suez est en nouvelle avance à 3,325. La plus-value actuelle sur 1894 est de 280,000 fr. Nous allons entrer dans la période des bonnes recettes.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 19 Février

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 2°
Ce matin, à 8 h.		0°
Midi,	765 m/m	au-dessus 3°
Hausse,	» m/m	
Baisse,	3 m/m	
Température minima de la nuit		au-dessous 3°

Concours général agricole de Paris

Le Comice agricole de l'arrondissement de Saumur vient de remporter une *Médaille d'Or* pour son exposition collective des Vins de l'arrondissement de Saumur.

Les récompenses accordées aux exposants formant partie du groupe n'ont pas été ce qu'elles devaient être. Le Jury n'a pas suffisamment tenu compte des conditions déplorables au milieu desquelles avait lieu la présentation des vins. La plupart des échantillons étaient gélés et par suite les vins « cassés ».

Voici la liste des récompenses :

VINS BLANCS

Médailles de bronze. — MM. Lorrain, Clément; Rioche, Paul; Bertrand-Chasles.

VINS ROUGES

Médailles d'argent. — MM. Bertrand-Chasles; Saulais-Mauriceau (Parnay).

Médailles de bronze. — MM. Girard, Achille (Brèze); Coutard (Saumur).

Dimanche, à onze heures, M. le Président de la République pénétrait dans la Salle 34 (premier étage du Palais de l'Industrie), où étaient exposés les vins de l'arrondissement de Saumur.

Il s'y arrêta quelques minutes, pendant lesquelles le président du Jury lui offrait, au nom des exposants de la salle, une coupe en vermeil où pétillait un Vouvray grand cru.

Au toast que M. Félix Faure a porté aux exposants et aux membres du Jury, a répondu une salve de : Vive M. le Président de la République !

Les Concours Régionaux en 1895

Le Ministre de l'Agriculture vient de fixer du 18 au 26 mai le Concours régional qui aura lieu à Angers en 1895.

Le Conseil d'Administration du Comice de l'arrondissement de Saumur prévient les membres du Comice de la publication au prochain *Bulletin de Mars* de l'arrêté ministériel fixant le programme de cet important Concours.

Le Comice prendra part à ce Concours et exposera, dans les conditions du programme, tous les produits que voudront bien présenter ses membres ou adhérents.

Sous peu, une circulaire sera adressée aux intéressés.

Le Président, A. POTTIER.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Scrutin sur la motion de M. Maurice Faure repoussée par 283 voix contre 196 :

« La Chambre, fidèle à la politique traditionnelle du parti républicain, invite le gouvernement à poursuivre la préparation de la séparation des Eglises et de l'Etat par la présentation des propositions de loi qui doivent la précéder, notamment celle relative au régime des associations. »

Sauf M. de Grandmaison qui s'est abstenu, tous les députés de Maine-et-Loire ont voté contre.

Les engagements en 1895

Les engagements volontaires de trois ans seront contractés cette année du 1^{er} au 31 mars 1895. Ils seront surtout réservés aux jeunes gens pouvant être utilisés comme ouvriers ou musiciens. On en recevra cinq dans les régiments d'infanterie de ligne, zouaves, turcos, pompiers de Paris, d'artillerie et de génie ; trois seulement dans les bataillons de chasseurs

AU MOULIN

Les séances commencèrent le lundi suivant, car les préparatifs de la vendange allaient s'imposer, absorber même nos soirées ; et ces exercices ne durèrent pas longtemps.

De prime abord, je constatai que Man' nou n'apportait à mes observations qu'une attention médiocre. Ses yeux se tournaient constamment sur l'autre couple : Baptiste plaqué sur la table, les bras écartés, le front en sueur, humectant de la langue ses lèvres séchées par la contention et traçant des lettres massives et tremblées aussi péniblement que s'il eût hissé une meule ; M^{lle} O'Connor penchée sur l'épauule du farinier, le reprenant, l'encourageant d'une voix enjouée. Man' nou croissait chaque jour en maussaderie et rembarrait mes conseils d'un hargneux « tu m'ennuies » présageant une tempête à courte échéance. L'onragan se déchaina dès la quatrième leçon.

M. Leroux était présent et nous félicitait co-

danger. Tout marche de travers à l'usine. On abuse de ma confiance, on me trompe, on me pille....

— Oh ! madame Boyer, vous ne pensez pas ce que vous dites....

— Et monsieur Baptiste, ajoute la meunière emballée, donne l'exemple du gaspillage, ou bien est de connivence avec les grugeurs....

Cette accusation foudroie Tranquille. En arrot sur Périne, ainsi qu'un dogue élevant le malfaiteur, devinant une catastrophe et prêt à défendre son ami, Grand-Claude tape du pied et soutient « Frère » par le bras.

La meunière adresse cette intimation à l'institutrice :

— Veuillez vous retirer, mademoiselle, et emmener Andrée. Inutile que vous et cette enfant assistiez à une explication regrettable mais indispensable, qui ne doit s'effectuer qu'entre moi et mon domestique.

— Fichtre ! madame Boyer ! échappe le maire tombant des nues.

— Monsieur le maire m'obligera, détache hautainement la patronne, s'il retourne sur le champ à son logis. Qu'il ne me contraigne pas à lui rappeler que je suis chez moi et qu'il commettrait une indiscretion en intervenant.

et d'artillerie à pied. Des engagements de trois ans pourront également être reçus pendant le mois de mars au titre de la 3^e compagnie de cavaliers de remonte (pour l'Atelier d'arçonnerie de l'Ecole d'application de cavalerie).

Le nombre de ces engagements reste indéterminé et dépendra des besoins du service. Les jeunes gens devront, pour être admis à les contracter, exercer l'une des professions suivantes : sellier, bourrellier, serrurier, ajusteur, chaudronnier, dessinateur, forgeron, menuisier, charron. Ils seront tenus de justifier de l'autorisation du commandant de l'Ecole d'application de cavalerie : cette autorisation sera donnée sur le vu d'un certificat d'aptitude professionnelle délivré par le commandant d'une compagnie d'ouvriers d'artillerie ou par le directeur de l'Atelier d'arçonnerie de Saumur.

Les autres corps de troupe de cavalerie ne recevront aucun engagement de trois ans.

Les engagements volontaires de quatre ou cinq ans continuent à être admis, pour tous les corps de troupe d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie et du génie, sans limitation de nombre.

Les engagements de trois ans, avec faculté d'envoi en congé au bout d'un an, ne peuvent être reçus pendant la période de mars.

Revue vélocipédique

A sa réunion générale du 9 février, la Société des Amateurs Vélocipédistes Saumurois a fixé ses courses annuelles, à courir au Vélodrome de la Loire, pour le jour de la Pentecôte, qui se trouve cette année le 2 juin. Le programme sera communiqué aux intéressés en temps utile.

Nous pouvons dès aujourd'hui prédire que, comme l'an dernier, il sera donné deux journées de courses successives au Vélodrome de la Loire, le dimanche 2 et le lundi 3.

Le Championnat de la Loire sera couru le dimanche.

Théâtre de Saumur

Après le succès énorme obtenu partout, tout récemment, par la *TOURNÉE ABEL, DU VAUDEVILLE*, dans *Francillon*, le triomphe de la Comédie-Française, le directeur, M. ABEL, a tenu à jouer sur notre scène un de ses plus grands succès du théâtre du Vaudeville, *La Dame aux Camélias*, le chef-d'œuvre d'Alexandre DUMAS. Cette représentation aura lieu samedi prochain 23 courant.

M. Abel remplira le rôle d'Armand Duval, qu'il a joué 200 fois au Vaudeville, à côté de la célèbre créatrice du rôle de Marguerite Gauthier, M^{me} Doche. Ce rôle de Marguerite sera tenu par M^{lle} Jane Magnan, de l'Ambigu, la ravissante Annette de Riverolles, de *Francillon*; M. Meillet, du Vaudeville, jouera Gaston Rieux; M. Fernand Villac, de la Porte-Saint-Martin, le rôle du Père Duval; M. Dumont, du Châtelet, le rôle de Varville; M. Dolnay, des Nouveautés, le rôle de Saint-Gaudens; M^{lle} Berthe Dick, des Variétés, le rôle d'Olympe, etc. Avec un ensemble aussi parfait, nous

prédisons à la *TOURNÉE ABEL, DU VAUDEVILLE*, un grand et légitime succès.

On commencera à 8 heures 1/4 par *Anatole*, comédie-vaudeville en un acte. — A 9 heures précises, *La Dame aux Camélias*.

Les plants phylloxérés

L'*Officiel* publie la liste des arrondissements et cantons dans lesquels est autorisée l'introduction des plants de vignes provenant des arrondissements phylloxérés. Ce sont, pour le *Maine-et-Loire* :

Arrondissement de Cholet et de Segré entiers.

Arrondissement d'Angers : cantons d'Angers (nord-ouest), Chalonnes-sur-Loire, le Louroux-Béconnais, les Ponts-de-Cé, Saint-Georges-sur-Loire et Thouarcé entiers; canton d'Angers (sud-est) : communes d'Andard, Brain-sur-l'Authion et Trelazé; canton de Tiercé : communes de Briolay et de Feneu.

Arrondissement de Baugé : cantons de Longué et de Noyant entiers; canton de Baugé : commune du Vieil-Baugé; canton de Beaufort : communes de Beaufort, Brion, Mazé; canton de Seiches : communes de Cornillé, Fontaine-Milon et Beauveau; canton de Durtal : communes de Durtal et d'Huillé.

Arrondissement de Saumur : cantons de Saumur (sud), Doué-la-Fontaine, Gennes, Montreuil-Bellay et Vihiers entiers; canton de Saumur (nord-est) : commune d'Allonnes; canton de Saumur (nord-ouest) : communes de Saint-Martin-de-la-Place et de Saint-Clément-des-Levées.

Le mois de février

Quelques dictons, pour nous consoler de l'horrible temps que nous traversons :

Février trop doux
Présage printemps en courroux.
Février est de tous les mois
Le plus court et le moins courtois.
Autant voir le loup dans son troupeau
Que le mois de février beau.

S'il suffit que février soit mauvais pour que le reste de l'année soit bon, nous pouvons être sûrs d'avoir un printemps, un été et un automne tels que jamais personne ne les a rêvés.

ANGERS

L'incendie de la rue Saint-Etienne

Avant-hier matin, vers 7 heures, un commencement d'incendie, qui aurait pu avoir de très graves conséquences, s'est déclaré au n° 4 de la rue Saint-Etienne, dans un magasin d'épicerie appartenant à M^{me} veuve Boizard.

En un clin d'œil, la maison fut envahie par une épaisse fumée. On aurait dit que tout l'immeuble était en feu.

Ce fut un sauve-qui-peut général. M. Secouet, marchand de chaussures, sauta par une fenêtre du premier étage et fut assez grièvement blessé à la jambe gauche. M^{me} Secouet et la demoiselle de magasin furent sauvées à

l'aide d'échelles. M. et M^{me} Clément furent également descendus du 2^e étage de la même façon.

M^{me} Boizard, qui était couchée, fut sauvée par son fils qui l'emporta sur ses épaules.

Le feu, qui a pris naissance dans un rayon de mercerie, se serait terriblement développé sans les prompts secours apportés par les locataires, les voisins et quelques pompiers.

Plusieurs bonbonnes contenant de l'alcool firent explosion, et la cloison séparant le corridor du magasin fut démolie. Une grande quantité de beurre, de fromage, de conserves alimentaires, etc., furent la proie des flammes.

A 7 heures 3/4, tout danger avait disparu.

On n'a pu savoir la cause de ce commencement d'incendie.

Les pertes, assez importantes, sont couvertes par l'assurance l'*Union*.

Echos artistiques

M. Jules Bordier vient d'être nommé membre de la *Société des Compositeurs de musique*. Il vient aussi de fonder, à Paris, des soirées intimes de musique de chambre.

Le sympathique compositeur a donné le nom de *Chanterelle* à ces réunions qui ont très brillamment commencé et qui, nous n'en doutons pas, ne tarderont pas à devenir célèbres. Chaque semaine, les artistes s'y porteront en foule et sauront bien avoir raison de la modestie de notre compatriote toujours plus désireux de faire entendre les œuvres des autres que les siennes propres.

LA FLÈCHE

Une mutinerie au Prytanée

Une dépêche du *Temps* dit qu'une mutinerie a éclaté au Prytanée militaire de La Flèche.

Une dépêche que la *Sarthe* a reçue hier soir de La Flèche lui annonce que cette mutinerie a été arrêtée après quelques paroles du colonel. Tout est calme.

TOURS

Sur la Loire

A Tours, comme à Saumur, on recommence cette année à traverser la Loire... à pieds secs. Dimanche, vers deux heures, une foule nombreuse circulait tranquillement sur la glace. Un cafetier ingénieux avait établi son comptoir sur le fleuve et distribuait café et liqueurs à ses nombreux clients.

Trois joueurs intrépides, ne craignant ni le froid aux pieds, ni la bousculade, avaient même établi une table et faisaient tranquillement leur partie.

Nous croyons cependant que la partie aurait eu plus d'intérêt près d'une *Salamandre*.

Mais que ne ferait-on pas pour la galerie !

Une battue de sangliers

On écrit de Cléré (Indre-et-Loire) :

« La semaine dernière, six sangliers ont

été tués en deux jours par M. le baron de Champchevrier et ses gardes.

» Les animaux ont été distribués à tous les fermiers et bûcherons de la propriété, heureux de profiter de cette belle chasse. »

Le Carnaval à Nantes

Le Comité des Fêtes a réussi à réveiller le fameux Carnaval Nantais, qui se mourait d'année en année.

On promet pour cette année des merveilles comme Nantes n'en a jamais vues, comme à Nice.

Sa Majesté Carnaval XXV fera son entrée solennelle dimanche 24 courant, à 2 heures précises.

Il entrera avec toute sa suite par la rue du Calvaire et parcourra l'itinéraire dressé par l'Administration municipale.

Sur tout le parcours les rues seront décorées par le Comité des fêtes.

Des surprises sont réservées; rien ne sera oublié à cette entrée solennelle; tout sera d'actualité.

La Compagnie d'Orléans délivrera des billets aller et retour à prix réduits pour le Carnaval Nantais, valables pendant quatre jours.

Le but de la Fête est la charité, les sommes recueillies devant être distribuées en secours aux malheureux éprouvés par l'hiver.

Le prix du sucre

Il paraît que la production du sucre dans le monde dépasse en ce moment de beaucoup la consommation. La France et ses colonies, par exemple, ont produit l'an dernier 950,000 tonnes de sucres et notre consommation n'est, en moyenne, que de 450,000 tonnes.

Il y aurait lieu de se féliciter si nous pouvions écouler à l'étranger l'excédent de notre production; mais à l'étranger la situation est la même. La récolte y a été surabondante et il y a beaucoup plus de vendeurs que d'acheteurs.

Il en résulte une crise qui inquiète fort les intéressés et fait verser beaucoup d'encre aux économistes. Quant à nous, nous nous bornons à constater simplement ceci : c'est que logiquement la crise en question ayant amené une baisse considérable sur les cours, nous devrions payer le sucre beaucoup moins cher. Or, il n'en est rien : nous en appelons à toutes les ménagères. On continue à payer le sucre 4 fr. 05 et même 1 fr. 40 le kilo chez l'épicier, et les cours nous apprennent que les fabricants le vendent aux raffineurs à raison de 25 fr. les 100 kilos au plus.

Il y aurait à s'étonner de cette différence si l'on ne savait que les gros raffineurs sont syndiqués et maintiennent artificiellement les hauts cours des sucres raffinés tout en faisant baisser les prix des sucres cristallisés. Quand donc le gouvernement se décidera-t-il à mettre un terme à cette exploitation qui a servi à constituer des fortunes énormes ?

Etat Civil de Saumur

NAISSANCES

Le 17 février. — Georges-Claudius Laccenas, à l'Hospice.

Le 18. — Maurice-Marie-Gustave Le Rallic, rue de la Petite-Bilange, 24.

DÉCÈS

Le 18 février. — Florent-Maurice Renard, chapeletier, 58 ans, époux de Joséphine-Julie Robineau, à l'Hospice.

M. Leroux salue et disparaît.

A l'appellation de *domestique*, Tranquille ôte son bonnet et ses traits se décomposent. La loutre gronde comme un fauve.

— Vous, monsieur Claude, je vous invite également à battre en retraite. Du reste, je vous préviens que vos services me seront dorénavant superflus. Monsieur Baptiste suffira pour toute la besogne et, s'il la trouve excessive, libre à lui de me quitter; ses pareils ne manquent pas sur la place. Vous pouvez, si cela vous plaît, et si vous ne découvrez pas d'occupation ailleurs, surtout au cas où votre ami opterait pour la séparation, demeurer avec nous jusqu'à la fin de la vendange. L'année prochaine, je ne saurais utiliser votre bonne volonté. Je reconnais que, en ce moment, monsieur Baptiste est surchargé de travail. Aussi, pour l'avenir, je me précautionnerai et ne laisserai plus les tâches s'arrêter.

— Je ne puis partir avant l'achèvement des marcs, madame Boyer, suggère Tranquille maître de lui. C'est pour moi une question de délicatesse et d'honneur. Mon devoir accompli, je prendrai congé de vous.

— Qu'à cela ne tienne! Je n'incrimine ni votre délicatesse ni votre honneur, puisque

vous les impliquez dans cette discussion. Vous agirez comme bon vous semblera.

— Préférez-vous que je m'en aille dès ce soir ?

— Non, ce départ trop brusque soulèverait, tant au moulin qu'au village, des curiosités et des commentaires que je désire éviter dans un intérêt commun. Pour vous comme pour moi, mieux vaut préparer la rupture sous des prétextes plausibles, de manière qu'elle paraisse naturelle; je m'en rapporte à votre imaginative et à votre tact pour la motiver.

— Condescendez-vous à me révéler les sujets de votre fâcherie, car on ne balaise pas un honnête homme sans l'instruire des causes de son renvoi.

— Interrogez votre conscience.

— Ma conscience ne me reproche ni acte ni pensée.

— Tant mieux pour elle. Mais, brisons la discussion. Si j'ai de nouvelles observations à vous soumettre, je vous manderai. Vous pouvez-vous retirer.

Baptiste s'incline et s'enferme dans sa chambre. Grand-Claude descend le perron et tire vers les écuries où il partage la couche des garçons de moulin. Moi, postée à notre fenêtre

— miss Clair se pâmail sur une chaise — j'entendis le flotter exhiler un juron qui ébranla les vitres de l'auberge sise en face de la cour. M^{lle} O'Connor se mit au lit sans desserrer les dents et je dormis aussi serré qu'une marmotte après cet hourvari.

(A suivre.)

A. M.

BOURSE DE PARIS

Du 18 Février 1895

3 0/0	103 40
3 0/0 amortissable	101 »
3 1/2	107 65

Ne demandez chez votre Epicier que du



TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épiceries et de Comestibles.

Vente en Gros: 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne : Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn. — Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans).

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et de 2^e classe, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc. ;

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 300 kilomètres :

Pour une famille de 2 personnes, 20 0/0 ; de 3 personnes, 25 0/0 ; de 4 personnes, 30 0/0 ; de 5 personnes, 35 0/0 ; de 6 personnes ou plus, 40 0/0.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Marché de Saumur du Samedi 16 Février

Froment-commerce, l'hectolitre	24	Bœuf 16 vache, kil.	1 80
id. halle (moyenne)	23	Veau	2 40
Méteil	22	Monton	2 40
Seigle	18	Porc	1 80
Orge	10	Poulets la couple	5 50
Avoine	8	Dindonneaux	17
Sarrasin	10	Canards	6
Haricots blancs	30	Oies	14
Haricots rouges	24	Beurre le kilog.	2 30
Fèves	10	(Eufs la douzaine	1 25
Noix	—	Foin, la charretée de 780 kilog.	50
Châtaignes	—	Luzerne	50
Sel les 100 kil.	15	Paille	30
Sou	12	Huile de noix, 50 kil.	130
Pommes de terre, la barrique	13	Chanvre 1 ^{re} qualité les 52 kilog.	500
Farine, la culasse de 157 kilog.	41	id. 2 ^e	—
Pain 1 ^{re} qual. le kil.	—	id. 3 ^e	—
id. 2 ^e id. 0.26 66	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16
id. 3 ^e id. 0.20	—	Charbon de terre	4

Cours des Vins.

Rouges.			
Souzy et environs	la barrique	70 à 80	
Champigny	—	70 à 80	
Varrains	—	70 à 75	
Bourgueil	—	70 à 80	
Restigné	—	70 à 75	
Chinon	—	70 à 75	
Blancs.			
Coteaux de Saumur	la barrique	65 à 70	
Ordinaires, environs de Saumur	—	60 à 65	
Saint-Léger et environs	—	65 à 70	
Varrains et environs	—	60 à 65	
Le Puy-Notre-Dame et environs	—	50 à 55	
La Vienne	—	50 à 55	

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR
Séance du 17 Février 1895

Versements de 78 déposants (11 nouveaux), 33,691 fr.
Remboursements, 29,271 fr. 03
La Caisse paie 3 fr. 25 pour cent.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, QUAI VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire des gravures du numéro du 13 février 1895

DÉPARTEMENTS : Les funérailles des victimes de Montceau-les-Mines. — Le puits Saint-Eugène. — Marseille : Les soldats du génie et du train des équipages, avant leur embarquement sur le steamer N.-D. du Salut. — Résidence de l'Impératrice d'Autriche, au cap Martin.

MADAGASCAR : Une batterie d'artillerie se rendant à Tarafate. — Les onze fusiliers marins hovas.

CHINE. Tchéfou : La rade et la ville. — Colline de Yan-Taï. — La concession.

MARINE : Le transatlantique la Gascogne. — Le steamer N.-D. du Salut. — L'Ambolimanga, navire de guerre.

RUSSIE : Réception, par l'Empereur et l'Impératrice de Russie, des délégués de Zemstvos.

BEAUX-ARTS : L'épreuve d'eau forte, tableau de M. L. Galliaud.

THÉÂTRE ILLUSTRÉ : Opéra : La Montagne Noire. — Châtelet : Don Quichotte.

En supplément : Les Gamineries de M. Triomphant. Roman de M. Ch. Moreau-Vauthier. — Illustrations de M. Balluriau.

Le numéro : 50 centimes.

POUR FORTIFIER

Les enfants et les personnes faibles de la poitrine, de l'estomac ou atteintes de chlorose ou d'anémie, le meilleur et le plus agréable déjeuner est le véritable Cachout des Arabes, aliment nutritif et reconstituant, préparé par DELANGRENIER, à PARIS. — (Se défier des contrefaçons). Dépôts dans chaque ville.

M. Léon FRESCO, Chirurgien-Dentiste,
N° 1, rue Beaurepaire, Saumur.

Consultations du 1^{er} au 15 de chaque mois. Nouvelle application du plombage Bayard aux dents les plus cariées, garantissant la mastication indéfiniment.

Prix : 3 francs, soins compris
EXTRACTION DE DENTS GRATIS

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

A VENDRE

Un lot abattu de VIEUX CHÊNES, troncs et branches. Fortes et longues planches et soliveaux de chêne.

S'adresser à M. FOUQUET, rue Fouquet, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Etude de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé (près Vivy).

A VENDRE

A L'AMIABLE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES :

1^o Une PETITE PROPRIÉTÉ, située au Pont-Grisson, commune de Vivy, sur le bord de la route de Saumur à Vivy, comprenant : maisons de maître et de fermier, et environ 3 hectares 43 ares 50 centiares ;

2^o Une CLOSERIE, située au Bois-de-Mout, commune de Vivy, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation et terres dans le venant, le tout contenant ensemble 4 hectare 4 ares 50 centiares ;

3^o Un PRE, situé dans la prairie des Souchais, commune d'Allonnes, contenant 49 ares 50 centiares ;

4^o PRÉ-ALLOU, situé dans la commune de Vivy, contenant 77 ares ;

5^o LANDE-AUX-AIRES, à la Baraudière, commune de la Breille, contenant 3 hectares 65 ares.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e LEDROIT, notaire à Neuillé (près Vivy).

A LOUER

PRÉSENTÉMENT

Au bourg de Blou (canton de Longué),

UNE MAISON

Située entre cour et jardin,

Composée, au rez-de-chaussée, d'un vaste salon parqueté, salle à manger, cuisine, vastes servitudes, avec remise et écurie, serre-bois ; au 1^{er} étage, plusieurs chambres à coucher avec parquets.

S'adresser à M. MONNIER, à Blou, pour visiter, et à M^e LE BARON, notaire à Saumur, rue d'Orléans, pour la location.

CHANGEMENT DE DOMICILE

A partir du 4^e mars prochain, la CHAPELLE CHARDON, actuellement rue de la Comédie, 29, sera transférée 2, rue Saint-Jean, en face la librairie Javaud.

BUREAU DE PLACEMENT

M^{me} SECHET

FRUITIÈRE

Rue Saint-Jean, 39, Saumur,

Se charge de placer domestiques, cuisinières, femmes de chambre, valets de chambre, cochers, etc.

A VENDRE
Vieux Journaux et Rognures
S'adresser au bureau du journal.

GUERISON
Certaine et Radicale
de toutes les
AFFÉCTIONS
de la **PEAU**
Dartres, Eczéma, Acné
Psoriasis, Herpès, Prurigo
Pityriasis, Lupsus, etc., etc.
MEME DES
Plaies et Ulcères variqueux
dits incurables.



Ce traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail ; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il produit une amélioration sensible.
M. LENORMAND, Médecin-spécialiste, ex-PH^o de l'Armée, Aide-Major auxiliaire des Hôp^o Militaires, à MELUN (S.-et-M.). Consultations gratuites par correspondance.

C. GOUZÉ
18, rue Saint-Nicolas, Saumur.

DIRECTION DE TRAVAUX. — Construction de plans. Etablissement et vérification de mètres. Expertises.

Demandes d'Emplois

M. GOYET, rue d'Orléans, 54, demande emploi.

UN HOMME âgé de 35 ans de-
garnon de magasin ou autres.
S'adresser au bureau du journal.

Entrepôt des Ardoisières de la Commission D'ANGERS
Vente en Gros et en Détail.
R. BASTARD - BREHIN
Quai Saint-Nicolas, SAUMUR
BOIS DU NORD ET DU PAYS

ÉPICERIE PARISIENNE
33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER
IMBERT FILS

Conserves Supérieures

Petits pois, la boîte.	0 85	1/2 boîte.	0 50
Petits pois Amieux.	1	—	0 60
Haricots verts.	0 85	—	—
Haricots verts Amieux	1	—	0 60

Asperges, Pois, Haricots verts et Flageolets très fins et extra fins.
Dépôts des Maisons Amieux frères, de Nantes, et Rodet frères, de Bordeaux.

NOTA. — Toutes nos conserves sont garanties, les boîtes manquées sont échangées Par sortie de 5 kil. net, remise des droits d'octroi.
Sardines à l'huile, Pêche Française, deux boîtes pour 0,75
Gros Artichauts, 0 fr. 40 pièce

Pâtisserie, Glaces, Sorbets, Confiserie fine

A. BOURDOIS, TRAITEUR

20, Rue Saint-Jean, à SAUMUR

Spécialité de Pâtés de Gibier, Volailles, Foies gras, etc.

Fournitures complètes pour Déjeuners, Lunchs, Diners

Pour la Ville et Campagne

Entrées froides et chaudes, Vol-au-vent financière et de poisson
Pâtés et terrines de Foies gras de Ruffec et de Strasbourg

M. Bourdois demande de suite deux apprentis.

SAVONNERIE DE MÉZY

(Seine-et-Oise)

BUREAUX A PARIS, 21, Rue Croix-des-Petits-Champs.



Savon d'Occuba

SAVON BLANC EXTRA
PUR



Exiger cette marque sur toutes les barres.

Exiger cette marque sur toutes les barres.

EN VENTE PARTOUT

SAVON D'OCCUBA

ÉPICERIE NOUVELLE

38, Rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

E. CHAUVEAU

Pâtés de foies gras Deschandelières, depuis 1 fr. 65
Choucroute de Strasbourg, Poitrine fumée, Saucissons d'Arles, de Lyon, Saucisses de Strasbourg, Jambon d'York, etc.

Camembert, Roquefort, Livarot, Brie, Port-Salut, Gruyère, Emmenthal, Fromages Gerçais tous les vendredis.
BEURRES : Laiterie de St-Clément, tous les 2 jours ; d'Ysigny, 2 fois par semaine.

ARTICHAUTS NOUVEAUX
VIN ROUGE du pays, 0 fr. 35 le litre.
(Année 1893), bon cru 0 fr. 40
— BLANC du pays, 0 fr. 45

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, SAUMUR

MAISON P. ANDRIEUX

PRODUITS ALIMENTAIRES FÉLIX POTIN

Malgré la hausse persistante sur les Vins, mes achats antérieurs me permettent encore de vendre un très bon Vin rouge des coteaux de Saumur.

Vin rouge 35 c. le litre. { 26 litres pour 25
— blanc 45 c. — { Livraison à domicile par 6 litres.

Je défie toute concurrence pour la qualité de mes Vins.
P. ANDRIEUX.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^e, PARIS
56, Rue Jacob, 56,

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, 12 PAGES IN 4^o

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND
SE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS

Saumur, imprimerie Paul Godel.